

La République, les religions et la laïcité en France depuis les années 1880

Intervenants : Marie Claire Vitoux (matin) et Patrick Cabanel (après-midi)

Marie Claire Vitoux

En préambule

La laïcité est devenu enjeu citoyen depuis les attentats janvier 1945.

La République est une construction permanente, une formation permanente.

La seule urgence : se remettre à penser. L'anti-République : le radicalisme islamique.

(Voir les travaux de C Kientzler)

Laïcité : une pratique ou une idéologie ?

La laïcité est une valeur de la République mais ce n'est pas un invariant moral. Elle a une histoire car elle a été créée dans un contexte bien particulier.

Valeur : une transcendance universelle.

Contexte actuel : développement des intégrismes religieux depuis quelques années.

Introduction

Étymologie du mot « laïcité » du grec, *laïkos* qui désigne le peuple qui différencie le traître.

Le *laïkos* au Moyen Âge est le baptisé, qui n'appartenait pas au clergé.

L'adjectif laïc renvoie à un système anti-chrétien.

Laïcité : mot nouveau apparu vers 1870.

Autonomie du politique et de la société par rapport à toute religion et à toute société.

Importance de l'idée de séparation et d'autonomie.

La laïcité à la française est un ensemble législatif : lois votées en liaison avec un combat politique. *La laïcité n'est pas une idéologie, elle est une pratique.*

Aujourd'hui on tente une adjectivité de la laïcité. La laïcité positive n'existe pas : elle est nécessairement négative.

Modèle anglo-saxon est un modèle de tolérance (inspiration de Locke) : la neutralité est assurée par la présence de toutes les religions dans l'espace publique.

Aujourd'hui le néo-républicain affirme que le modèle de la laïcité fonctionne mieux que le modèle de tolérance. Une sorte d'essentialisation entre l'Etat et la religion.

I. L'autonomie action du politique

Rappels historiques :

- Cette autonomie est d'abord menée par les chrétiens contre l'Empire romain.

- Au Moyen Âge : lutte du spirituel contre le temporel.

- Une des formes de l'absolutisme est la constitution d'Eglises nationales.

1532 : Henri VII se proclame chef de l'Eglise anglaise.

1559 : Elisabeth I crée l'anglicanisme.

Dans le Saint Empire : la religion est choisie par le roi.

L'Angleterre met en place la tolérance.

En France, l'absolutisme est allé jusqu'au bout de cette logique d'autonomie avec la révocation de l'édit de Nantes (1685). *L'interdiction des autres religions doit renforcer l'unité politique du royaume.* Les Lumières ont dépassé cette idée. La Révolution française fait reposer la souveraineté sur la Nation.

II. 1879-1905 : les républicains appliquent le Concordat

Premier acteur : l'Église.

Constat après la Révolution française : l'Eglise catholique est laminée avec la vente des biens (biens nationaux), la constitution civile du clergé (1790) et l'élection des évêques par ceux qui paient le plus d'impôts.

Le XIX^e s. voit l'affirmation de l'idée de la Nation et l'Eglise va affirmer alors son internationalisme : affirmation de son pouvoir au-dessus des Nations. Au même moment : affirmation de l'infranational (naissance des mouvements régionalistes) et du supranational (catholicisme, socialisme et judaïsme).

Juillet 1870 : concile du Vatican I : proclamation de l'infailibilité pontificale (perte du pouvoir temporel de la papauté au moment de l'unité italienne et réaffirmation de son pouvoir spirituel en compensation).

Signature des concordats jusqu'en dans les années 1820 dans les pays pour solder la Révolution.

En France, cultes librement exercés avec le concordat de 1801. Nomination des évêques sur proposition du pape et confirmés par le Premier consul. Les biens nationaux achetés par les laïcs sont maintenus mais compensés par la loi du « milliard des émigrés » (1825).

Création d'une Église gallicane : la décision pontificale ne s'impose pas en France.

Le pouvoir politique a pris la main sur le pouvoir spirituel.

Après Napoléon, l'Église reprend la main dans les institutions publiques : cf. *loi Falloux* (1850).

L'Église de France lie son sort à la monarchie. Elle est fondamentalement antirépublicaine.

Deuxième acteur : la société française.

La paysannerie française a voté pour la monarchie. Pour le républicain : le paysan est une brute. (Cf. *Les paysans de Balzac*)

Tout le XIX^e s. en France peut se résumer en l'intégration des ouvriers dans la société française. À la fin du XIX^e s le barbare est l'étranger.

Pour les républicains, il s'agit d'émanciper les « travailleurs de la terre ». Ainsi, il faut négocier avec l'Église catholique pour ne pas s'aliéner les paysans. Le monde protestant est fondamentalement républicain car très urbanisés.

Les républicains sont profondément anticléricaux car c'est une réaction à *l'intransigeantisme catholique*.

Le Concordat permet de sanctuariser la vie publique et contrôler l'institution de l'Église.

« Républicaniser » la sphère publique et privée.

1905 : Jaurès : le patriotisme est une valeur de gauche.

Jeanne D'Arc : fille du peuple, condamnée par l'Église et brûler par le roi, icône républicaine idéale mais, son défaut majeur, elle entend des voix !!!

Faire reculer la mainmise de l'Église sur l'École. D'où les lois sur l'École au début des années 1880.

Création des écoles normales, gratuité et obligation...

Les lois sur l'École ne sont pas des lois antireligieuses car il n'y a pas de disparition des écoles congrégationnistes.

Le fait de voter des lois, cela permet de créer une institution autonome à l'Église.

III. Vers la séparation : 1898-1905

Importance de l'Affaire Dreyfus.

Le pape Pie X 1902-1914 : pape de l'intransigeance. Soutien des congrégations qui n'obéissent qu'à la papauté.

Les Assomptionnistes sont très antisémites.

1859 : traité sur l'inégalité des races de Gobineau.

Reprise de cette théorie dans *La France juive* de Drumont (1886).

L'Action française va s'opposer à la République avec Charles Maurras et théoriser les quatre États confédérés en France : le juif, le protestant, le franc-maçon et le métèque.

Les forces antirépublicaines prennent naissance au moment de l'Affaire Dreyfus et l'Église catholique lie son sort à l'anti-république.

(N.B. : *La représentation du nez crochu sur les caricatures signifie « à force de sentir l'argent » et les doigts crochus « à force de compter l'argent ».*)

Affaire Dreyfus : État de droit contre un État fort. Le juif peut-il être assimilé ?

1899 : mise en place d'un gouvernement de défense républicaine.

Loi sur les associations en 1901 afin de surveiller les congrégations religieuses.

1904 : le Vatican rompt les relations diplomatiques avec la France républicaine et donc le concordat est caduque.

Loi de 1905 : la République assure la liberté de conscience et garantit la liberté des cultes. La République n'est donc pas neutre. Elle ne subventionne aucun culte et ne salarie aucun personnel ecclésiastique. Inventaire des biens de l'Église.

Conception non « contrôlante » mais un devoir de garantir l'exercice du culte.

L'idée républicaine est de mettre en place conception souverainiste de la liberté individuelle : *la liberté individuelle est au-dessus de toutes les appartenances.*

Apaisement des tensions dès 1907.

Intégration des catholiques dans la République. Pie XI en 1924 est préoccupé par les associations culturelles. Mais les associations diocésaines sont tolérées.

On passe des logiques séparatives à des logiques associatives avec la loi Debré en 1959 sur l'enseignement privé : financement public et contrôle des programmes par l'État.

Loi de 1961 : l'État garantit les prêts pour construire des églises dans les banlieues.

Lois de surveillance dans les années 2000 : lois sur le voiles et les visages.

Extraordinaire diversité géographique : Mayotte, Guyane et Alsace-Lorraine.

La laïcité peut être considérée comme la spiritualité de la République.

Les lois sur la laïcité n'étaient pas destinées à durer dans l'esprit des républicains. La laïcité veut organiser en fait le déclin de la religion.

La laïcité en Alsace-Lorraine

La grande région (Champagne-Ardenne-Lorraine-Alsace) introduit une région concordataire : l'Alsace.

L'identité alsacienne est une identité catholique.

1924-1939 : période d'affrontement.

Années 2010 : République semble affaiblie par le régime concordataire.

1918 : Éblouissement tricolore : retour de l'Alsace à la France. Soulagement du retour à la France car les populations allemandes ont beaucoup souffert du blocus.

1919 : élection du bloc national.

Mettre en place une administration française : arrivée des fonctionnaires de l'intérieur.

Déclassement de fonctionnaires alsaciens : notamment des instituteurs.

1924 : arrivée du gouvernement Herriot : républicains radicaux. Faire une politique d'assimilation.

N.B. : Invention de l'identité alsacienne à la fin du XIX^e s. sous l'occupation allemande. Lors du retour de l'Alsace à la France l'affirmation de l'identité régionale est une protestation à l'assimilation. Mais le gouvernement Herriot n'a jamais appliqué sa politique d'assimilation.

Les casus belli :

- La question linguistique. Elle est identitaire.

La « Nation contrat » : tout être humain adhère aux valeurs de la France est français. La DDHC affirme l'universalisme des valeurs françaises : tout le monde peut être finalement français.

La « Nation génie » : affirmation de la différence qui porte en elle la notion d'égalité. La langue devient un marqueur d'identité. On passe par la langue pour la revendication de la *Kulturnation*.

Pour les républicains français, la langue française est un outil d'intégration. Interdiction de l'alsacien et de l'allemand. Et en Alsace, le culte se faisait en Allemand.

Les municipalités alsaciennes voulaient réduire les 4 écoles dans les villages (et non le gouvernement Herriot) afin de faire d'abord des économies et ensuite de faire des écoles interconfessionnelles.

Sept 1927 : fondation du *Landespartei* (financé par la République de Weimar).

1928 : procès de Colmar.

- 1944 : statut quo provisoire pour le concordat.

Heure de religion obligatoire au collège. Existence d'une faculté de théologie à Strasbourg.

(1885 : disparition de la faculté de théologie de l'université de Paris car les républicains veulent mettre la rationalité et les sciences dans l'université.)

Conclusion

Aujourd'hui, l'université ne doit pas former les ministres du culte et le concordat est conforme à la constitution.

De l'édit de Nantes à aujourd'hui

Introduction

Plusieurs seuils de laïcisation.

L'intérêt de l'Histoire est de mettre à distance la pression de l'actualité. Mettre de l'ordre dans le désordre du présent.

La commémoration sert à mettre à distance car cela soulage et rassérène.

I. Cinq siècles d'histoire

La question religieuse en France revient périodiquement comme une sorte de loi mathématique ; une récurrence.

1598-1787

Au XVI^e s, la France a perdu son unité religieuse.

Rêve de la France : retrouver l'unité religieuse (cf. R Girardet, *Mythes et mythologies politiques*).

Une fois par siècle, la France change radicalement de solution.

1598 : Édit de Nantes. Fin de la guerre des religions. Imposer de la paix de religion contre les intolérances religieuses : violence légitime de l'Etat.

Remarque : en 1562, le massacre des protestants à Tour annonçait la Saint Barthélémy (1572).

Accepter une pluralité à deux. 90% de catholiques et 10% de protestants en 1598 (en 1685 : très peu de protestants en France).

C'est une première autonomisation de l'Etat. On peut être sujet du roi sans être son coreligionnaire.

1685 : révocation de l'édit de Nantes. Décision qui met la France sous le standard européen : *un roi, une fois, une loi*. Celui qui ne veut pas vivre sous la religion du roi (les protestants) peut partir. Mais Louis XIV l'interdit.

1787 : édit sur les non-catholiques qui interdit à un protestant d'enseigner. *Invention d'une forme de laïcité pour ceux qui ne sont pas catholiques.*

1787-1882-1905

1884 : loi qui fait du cimetière un espace pour tous et non plus réservé aux catholiques.

Avant cette loi les fausses communes étaient réservées pour les prostitués, les protestants, les acteurs et les suicidés.

Siècle concordataire : pluralité généreuse mais fermée car uniquement réservée aux quatre cultes : le culte catholique, le culte luthérien de l'Église protestante de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine, le culte de l'Église réformée d'Alsace-Moselle et le culte israélite.

Concordat signé en 1801 appliqué en 1802 avec les articles organiques (les articles organisés).
Ministre des cultes doit être habillés d'une façon neutre.

1882-1905 jusqu'au années 1980 : siècle de la laïcité.

Edgar Quinet affirmait que la Terreur est « l'édit de Nantes inversée ». Discours prononcé contre la loi Falloux en 1850 : le seul homme qui puisse être entendu par tous est l'instituteur.

Kant est l'inspirateur de la morale laïque. Jules Barni traduit les livres de Kant. Charles Renouvier va inlassablement diffuser les idées du philosophe allemand et notamment son idée d'unicité et d'universalité de la personne humaine.

Laïcité : vider de tous signes religieux l'espace commun.

Pour les catholiques l'école laïque est une école sans Dieu.

Il existe une langue laïque et des paysages laïques (cf. *Le Tour de France par deux enfants*, la version de 1906.)

Si la laïcité est incapable de parler de religion, on peut alors parler de « laïcité incompetente » ou de « laïcité d'amputation » ou encore de « laïcité de prétérition ».

1980-2000 : Ce n'est plus le modèle laïque de 1905.

1866 : Jean Masset fondateur de la ligue de l'enseignement.

1982 : Congrès de la ligue de l'enseignement demande l'enseignement du fait religieux.

1986-1987 : loi sur l'audiovisuel public. Les émissions religieuses sont diffusées le dimanche matin. Une sorte d' « aumônerie cathodique » (référence à l'article 2 de la loi de 1905 car l'Etat doit garantir l'offre du culte.)

Cf. art 1 de la loi 1905 : la République garantit le libre exercice des cultes.

Mais le libre exercice des cultes est difficile à appliquer pour un Etat alors que la liberté de conscience est plus facile car elle est invisible et inaudible.

La France s'est dotée d'un comité national consultatif d'éthique avec des places réservées aux représentants religieux. La République peut demander des éclaircissements religieux : utilité sociale du religieux.

Dans le code des impôts, lorsque le citoyen donne à une église, l'année suivante il reçoit un crédit d'impôt : c'est en contradiction avec l'article 2 de la loi de 1905. L'Etat ne doit pas subventionner les constructions religieuses sauf si elles sont classées « monuments

historiques ». Subventions de l'Etat si le bâtiment religieux contient un musée ou une bibliothèque.

Aujourd'hui c'est une laïcité de coopération.

Modèle de Jean Bauberot : Les 7 laïcités françaises.

Histoire de la laïcité en France et dans le monde : deux *Que sais-je ?*

Remarque : le Canada a inventé la notion d'accommodement raisonnable.

Seuil de laïcisation : le pacte et le seuil.

Pacte : moment où les choses basculent. Pacte concordataire 1789-1808 et pacte laïque 1882-1905. Deux seuils : 1802-1905 et 1905-1980.

Importance de G. Keppel et son ouvrage en 1990 : *La revanche de Dieu.*

Dans un seuil de laïcisation, il y a trois caractéristiques : celle de l'institution (côté institutionnalisé de la religion), celle de la légitimité de la religion (reconnue par l'Etat), celle du pluralisme religieux.

Du point de vue institutionnel : la fragmentation institutionnelle. La religion n'est plus coextensible à la société globale.

N.B. : Etat civil enregistre les naissance spirituelle : le baptême.

Depuis la Révolution : les officiers d'état civil enregistrent les naissances et les mariages civils (obligatoirement avant le mariage religieux car dans le cas contraire c'est hors la loi). Institution structurante grâce à l'Etat.

L'Etat reconnaît la légitimité du religieux. Morale sans fondement religieux était inenvisageable.

Second seuil de laïcisation : XX^e s

Dissociation institutionnelle : les églises n'ont plus d'exercice publique. Privatisation du religieux. Les religions ne sont plus reconnues par l'Etat.

L'Etat considère que les besoins religieux ne sont plus légitimes dans l'espace public.

Pluralisme complet avec des religions anciennes et nouvelles : une chance historique pour l'Islam.

Troisième seuil de laïcisation

Double mouvement : re-légitimisation et ré-institutionnalisation des religions et un mouvement de délégitimisation et désinstitutionnalisation de la laïcité.

L'État laïque réécoute les religions.

Aujourd'hui nous sommes dans un monde de consommateurs où il n'existe plus d'étanchéité entre la laïcité et le domaine privé. L'église évangélique est aux antipodes de la tradition libérale protestante.

La laïcité française est une soustraction de Dieu alors qu'en Belgique et en Allemagne c'est une addition. En France, la grande force de la laïcité est d'avoir voulu construire « une maison commune ».

II. Laïcité : parallèle entre de le début du XX^e s et du XXI^e s.

Construction de la laïcité s'est effectuée dans une relation « partenaire-adversaire ». Il y a un siècle c'est le catholicisme qui était « l'adversaire ». Aujourd'hui c'est l'islam.

La laïcité sait distinguer la religion de l'utilisation politique cette religion.

Dans le cas Français : distinguer entre l'anticléricalisme et l'anticatholicisme. L'anticléricalisme est une idéologie. Le cléricalisme : le catholicisme impose ses normes à la société. Il est permis en France de combattre le cléricalisme. Aujourd'hui il est légitime de combattre l'islamisme. Il faut utiliser le mot « *islamismophobie* » et non le mot « islamophobie ».

Laïcité est en fait une neutralité (au sens de neutralisation, une forme d'aseptisation) de l'espace public.

1903 : circulaire qui enlève les crucifix dans les salles de classe.

Aujourd'hui le signe religieux est porté et non plus fixé aux murs.

Loi de 2004 est dans la tradition des lois de 1882 et 1905.

La question des femmes et du corps des femmes.

La puissance virile des hommes dans le Maghreb est de mettre le voile aux femmes. En Occident, la puissance virile est le dévoilement des femmes.

Attitude des minorités religieuses face à la laïcité.

Les juifs du XIX^e s. ne voulaient plus être appelés juif mais israélites. Et les juifs ont aimé absolument la République laïque.

Aujourd'hui les juifs sont de plus en plus déçus par la laïcité républicaine.

Dans la gauche française il y a des idées qui ont basculé à droite.

Comme la nation, la patrie, l'idée coloniale, l'idée socialiste même (proudhonien et maurassien).

Idée de laïcité est de gauche mais elle est en train de passer à droite.

La période dans laquelle nous sommes est marquée par la confusion (comme dans les années 1930 en France).

Conclusion

Cléricalisme : normes religieuses imposées à la société.

Aujourd'hui en France tentatives de « dé-neutraliser » l'espace publique. La laïcité d'aujourd'hui est entrée dans une phase de négociation permanente.